

Analyse comparative des taux de récupération des contenants en verre de boissons alcoolisées en fonction de leur mode de collecte au Québec et en Ontario

1. Mise en contexte:

Lors de la présentation du mémoire de notre organisme aux auditions de la Commission des transports et de l'environnement sur la gestion des matières résiduelles au Québec, le 12 février 2008, le député de Vachon, Monsieur Camil Bouchard, nous a cordialement invités à nous pencher sur des chiffres avancés plus tôt, en matinée, par le président par intérim de la Société des alcools du Québec, Monsieur Philippe Duval.

«Est-ce que les données qui nous ont été présentées, ce matin, par la SAQ concernant les résultats obtenus en Ontario vous interpellent de quelque façon, alors qu'après un an, là-bas, le taux de récupération est passé de 68 % à 65 % au mieux ou 60 % au pire, là, en partant, en établissant, en déposant une consigne?»

(...)

«Si jamais vous en faites une analyse, d'ici la fin de nos travaux, ce serait intéressant pour les membres de la commission d'avoir le résultat de vos analyses sur les résultats en Ontario.»

Monsieur Bouchard faisait référence à la présentation du mémoire de la Société des alcools du Québec par Monsieur Duval, en particulier à cet extrait:

«Regardons maintenant les chiffres. La collecte sélective récupérait auparavant 68 % des contenants de la LCBO. La semaine dernière, alors que le nouveau système fêtait son premier anniversaire, le gouvernement ontarien émettait un communiqué indiquant, sans plus de précisions, que le nouveau système était en voie d'atteindre son objectif de 65 %. Pendant ce temps, au Québec, notre collecte sélective récolte plus de 61 % des contenants de la SAQ. Ce taux s'élève à 74,2 % pour le secteur résidentiel et il atteint même 84 % pour les édifices de neuf logements et moins, ceci contre 72 % pour la consignation.»

Afin de procéder à notre analyse, nous avons communiqué avec le bureau du Premier ministre ontarien, Monsieur Dalton McGuinty, d'où provenaient les chiffres auxquels a fait référence Monsieur Duval. Nous avons également contacté le ministère du Renouvellement des infrastructures publiques de l'Ontario (RIP) de même que *Waste Diversion Ontario* (WDO), *Stewardship Ontario* et le *Recycling Council of Ontario* (RCO).

2. La situation en Ontario

2.1 Les chiffres ontariens sur la consigne des bouteilles de vins et spiritueux:

Tout d'abord, voici l'extrait du communiqué de presse du gouvernement ontarien auquel M. Duval fait référence¹:

«Depuis que le Programme de consignation de l'Ontario a été lancé il y a un an (février 2007), les consommateurs sont en voie de retourner 65 p. 100 de leurs contenants de boissons alcoolisées aux magasins The Beer Store pour qu'ils soient recyclés.»

S'il est effectivement question d'un taux de récupération de 65%, on parle ici de l'ensemble des contenants consignés de boissons alcoolisées vendus la LCBO, et non pas uniquement des contenants de verre telles les bouteilles de vin ou de spiritueux².

Aussi, selon le ministère du Renouvellement des infrastructures publiques de l'Ontario, le taux de récupération - via le programme ontarien de consignation "*Bag it back*" - de ces bouteilles de verre (vins et spiritueux de la LCBO) est supérieur à ce pourcentage. Le taux de récupération de ces bouteilles nouvellement consignées se situe à 72%³.

2.2 Les chiffres ontariens sur la collecte sélective des contenants de verre:

Le rapport annuel de Stewardship Ontario de l'année 2005 qui établit la génération des matières recyclables, évalue à 189 635 tonnes la quantité de l'ensemble des contenants de verre produits. Stewardship Ontario estime que le taux de récupération de ces contenants (incluant les contenants alimentaires ainsi que les bouteilles de vins et de spiritueux) est de 63,1%. Les données du ministère du Renouvellement des infrastructures publiques de l'Ontario concordent avec un taux de récupération calculé à 64%.

2/5

¹ <http://www.premier.gov.on.ca/news/Product.asp?ProductID=1922&Lang=FR>

² Les contenants alcoolisés visés par la consigne comprennent: les bouteilles en verre ou en plastique (PET), les Tetra Pak, les cartons-outres, de même que les canettes en acier et en aluminium. Source: http://www.bagitback.ca/fr/residential/eligible_items_return_rates.shtml

³ http://www.pir.gov.on.ca/french/news/2008/q1/n20080201_bkgrnd1.htm

Waste Diversion Ontario a également établi, quant à elle, que le taux de récupération des contenants de verre était de 63,1%. Mais WDO a cependant poussé l'exercice plus loin en calculant séparément le taux de récupération des contenants de vin et de spiritueux en verre qui se situerait autour de 68% et celui des autres contenants de verre qui serait légèrement au-dessus des 57%.

2.3 Conclusion sur la récupération des contenants en verre des boissons alcoolisées en Ontario.

On peut donc établir qu'en Ontario, avant 2007, le taux de récupération des bouteilles de vin et de spiritueux se situait à 68% avec la collecte sélective. Un an après l'entrée en vigueur d'un système de consigne sur ces mêmes contenants, leur taux de récupération est passé à 72%.

3. La situation au Québec:

3.1 Les taux de récupération du système de consigne québécois

La toute récente étude de RECYC-QUÉBEC sur les contenants de boissons au Québec⁴ fait état de taux de récupération, via la consigne, de 71% pour les contenants de boissons gazeuses, et de 77% et 98% respectivement, pour les contenants de bière à remplissage unique ou multiple. Pondéré, le taux global de récupération par l'entremise d'une consigne au Québec est de 72%.

3.2 Les taux de récupération des contenants de boissons alcoolisées via la collecte sélective

Pour ce qui est des contenants non consignés de boissons alcoolisées, les taux de récupération sont de 75, 57 et 51% respectivement pour les contenants de verre, de plastique et de carton multicouche. Pondéré, le taux global de récupération des contenants de boissons alcoolisées par l'entremise de la collecte sélective au Québec est de 74%.

⁴ RECYC-QUÉBEC, Mise en marché et récupération des contenants de boissons au Québec, janvier 2008.

Or, ce taux pondéré de récupération de 74% des contenants de boissons alcoolisées vendus par la Société des alcools du Québec (SAQ) est toutefois calculé uniquement sur ce qui est consommé au domicile, soit sur 78% de la quantité totale des contenants qui est effectivement mise en vente. En effet RECYC-QUÉBEC affirme qu'elle ne dispose pas actuellement de suffisamment de données pour mesurer avec précision le taux de récupération de ces contenants lorsque ceux-ci sont consommés hors du foyer.

Dans un autre document tout aussi officiel et produit par la SAQ elle-même en 2007, il est dit que *pas moins de 60 % de toutes les bouteilles vendues par la SAQ sont ainsi récupérées*⁵. Ce pourcentage correspond au taux mentionné par M. Philippe Duval, président par intérim de la Société des alcools du Québec, lors de sa présentation en Commission parlementaire le 12 février dernier⁶. Ce taux de récupération inclurait l'ensemble des contenants en verre générés par cette société d'État, y inclus ceux qui sont consommés hors foyer.

3.3 Conclusion sur la récupération des contenants en verre des boissons alcoolisées au Québec.

Dans le cas du Québec, on peut donc conclure que le taux global de récupération, via la collecte sélective, des bouteilles de boissons alcoolisées mises en vente par la SAQ est de l'ordre de 60% contre un taux de récupération de 72% pour les contenants consignés, toute boisson confondue.

⁵ Société des Alcools du Québec, Découvrez la SAQ, 2007.

⁶ Commission permanente des transports et de l'environnement, Journal des débats, Vol. 40 N° 27, 12 février 2008 . Document consulté en ligne le 4 avril 2008.

4. Conclusion générale

À la lumière des données obtenues, il apparaît qu'un système de récupération des bouteilles de vin et de spiritueux via l'application d'une consigne soit plus performant qu'un système de récupération basé sur la collecte sélective.

Le taux de récupération des contenants en verre de boissons alcoolisées est passé de 68% à 72% en Ontario depuis l'instauration d'une consigne sur ces produits en février 2007.

Au Québec, en 2007, le taux global de récupération, par le biais de la collecte sélective, des bouteilles de boissons alcoolisées mises en vente par la SAQ est de l'ordre de 60%, alors que le taux global de récupération pour les contenants consignés est de 72%.